



**- TERRITORIAUX -
CUGNAUX**

SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX DE CUGNAUX

**Hôtel de ville
31270 CUGNAUX**

Cugnaux le 21 décembre 2022

Monsieur Albert SANCHEZ
Maire de la ville de CUGNAUX
Président CCAS, Résidence Loubayssens

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées du 1^{er} au 31 janvier 2023

Monsieur le Maire, Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-joint copie du préavis de grève nationale que la fédération des services publics CGT a adressé le 19 décembre 2022 à

- M. Stanislas GUERINI Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques
- M. Olivier DUSSOPT Ministre du Travail, du plein emploi et de l'Insertion

Dans ce cadre, le Syndicat CGT des Territoriaux de Cugnaux a décidé d'appeler l'ensemble des personnels à cesser le travail pour les journées du 1^{er} au 31 janvier 2023. La fédération CGT des Services publics formule, de nouveau, et cela depuis de nombreux mois, trois demandes immédiates :

- Une nouvelle mesure d'urgence sur la valeur du point d'indice, à caractère rétroactif, permettant au minimum de couvrir le niveau d'inflation prévu en fin d'année ;
- La mise en place sans délai d'un mécanisme d'indexation de la valeur du point sur l'inflation ;
- L'ouverture urgente de négociations portant sur le rattrapage des pertes et sur la revalorisation des grilles.

Bien qu'il soit nécessaire de relever le niveau des rémunérations des fonctionnaires à hauteur de l'inflation, cela ne suffira pas à rattraper les années de gel du point d'indice ni de résoudre le tassement des grilles pour toutes catégories hiérarchiques confondues.

De plus, nous exigeons :

- 10 % d'augmentation indiciaire et salariale ;
- 10 % de temps de travail en moins ;
- 10 % d'effectif en plus ;
- 10 % de temps de formation ;
- L'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction publique.

En ce qui concerne notre collectivité, nous réclamons :

- Une meilleure reconnaissance des droits et des missions des personnels.
- **Mise en place rapide d'actions concrètes pour lutter contre le fléau des RPS.**
- Une meilleure équité du régime indemnitaire, sans CIA (part variable), prime SEGUR aux personnels concernés.
- La poursuite de la résorption des emplois précaires (titularisation à temps plein)
- La conservation et une amélioration de nos acquis.
- **Attribution de 20 chèques déjeuné au personnel et non 10 à l'heure actuelle.**
- **La défense des services publics Cugnais avec plus de moyens humain et matériel.**

Ces actions de grèves (1 heure à 24 heures) pourront être reconductibles. Le présent préavis couvre pour une durée illimitée. Veuillez agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général
P/O